

POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PLANCHER OU BASE PERMANENTE



Pour une nouvelle structure de ce genre, seulement certains secteurs du Duché seront disponibles. La taille maximum de ces planchers est de 150 pieds carrés et leur construction est autorisée pour recevoir des tentes ou pavillons médiévaux seulement. Les secteurs autorisés en général sont le Faubourg et la Cité. Quelques emplacements en dehors de ces deux secteurs sont encore possibles, ceux-ci seront évalués à la demande.

Il n'y a pas d'annexe à remplir pour une demande de nouvelle plateforme. La marche à suivre pour la construction d'une nouvelle plateforme est de nous contacter par courriel pour valider la faisabilité et la disponibilité du secteur visé.

Une fois l'approbation donnée pour la construction, une demande de permis sera faite auprès de la Municipalité.

Pour les planchers, il n'est pas obligatoire de faire affaire avec un entrepreneur pour réaliser les travaux. L'arpentage se fera une fois la plateforme réalisée.

Les deux parties signeront une entente de location. Cela est basé sur une entente de 5 ans, réglable en un seul versement. Le tarif est de 1.50\$/pied carré par année pour un maximum de 150 pieds carrés. Il est à noter qu'il n'y a aucuns frais notariés reliés aux ententes pour les plateformes.

Exemple de tarification:

- Une plateforme de 150 pieds carrés est construite.
- La tarification qui s'applique est de: $1.50\$ \times 150 \text{ pi} = 225\$$
- Le montant s'applique aux 5 années: $225\$ \times 5 \text{ ans} = 1125\$$
- Le total de 1125\$ est réglable en un seul versement, couvrant une période de 5 ans.

POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PLANCHER OU BASE PERMANENTE



Durant la période de l'entente signée, vous pouvez bénéficier de l'arrivée hâtive qui précède la Grande Bataille, comme les propriétaires de cession, en vous acquittant les frais d'entrées reliés à celle-ci.

Il est à noter que les plateformes sont régies par une entente de location et qu'il ne s'agit pas d'une cession. Il n'y a donc pas de dates d'accès supplémentaires en dehors de l'événement de la Bataille de Bicolline pour les propriétaires de plateformes permanentes.

